

ANNULE ET REMPLACÉ

CCAS DE BONNEUIL SUR MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 décembre 2022

Délibération n°2

- DÉLIBÉRATION -

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de convention de mutualisation de réussite éducative 2022 ;

ADOPTE


Article unique : La convention de mutualisation de réussite éducative 2022 susvisée est approuvée.

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à la signer avec l'Etat, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Pour extrait certifié conforme,

A Bonneuil-sur-Marne le 12 décembre 2022

Le Président du C.C.A.S.



ÖZTORUN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de la publication le

Le Président du C.C.A.S.,